



EB-2007-0715

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE CONCERNANT LE CONTRAT
D'OBLIGATION DE SERVICE FIABLE POUR LA CENTRALE LENNOX
D'ONTARIO POWER GENERATION INC.**

Ontario Power Generation (ci-après, « OPG ») a déposé une requête datée du 9 août 2007 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») afin d'obtenir l'approbation d'un Contrat d'obligation de service fiable (ci-après, « Contrat OSF ») conclu avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (ci-après, « SIERE ») relativement à la centrale Lennox d'OPG (ci-après, « Lennox »). La requête a été présentée en application de l'article 5 du permis de production d'OPG, lequel exige que tout Contrat OSF soit approuvé par la Commission avant sa mise en œuvre. La Commission a auparavant approuvé deux Contrats OSF pour Lennox, une centrale de 2 140 mW alimentée par deux combustibles (diesel et gaz naturel) située près de Kingston, en Ontario. La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2007-0715.

S'il est approuvé par la Commission, le Contrat OSF entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2007. Les principales dispositions du Contrat OSF comprennent les suivantes : période d'un an, sans renouvellement ni prolongement; paiements à l'OPG estimés à 77,8 millions de dollars pendant la période du contrat (lesquels comprennent les coûts fixes et variables d'OPG pour Lennox, une « marge » de 1,49 million de dollars et des revenus supplémentaires qui équivalent à 5 % des revenus bruts gagnés ou attribués à Lennox dans les marchés administrés par la SIERE) et l'obligation d'OPG d'offrir aux marchés administrés par la SIERE la

- 2 -

quantité maximale d'électricité et de réserve de fonctionnement de Lennox d'une manière raisonnable sur le plan commercial et conforme aux normes de rendement annoncées.

Conformément aux règles du marché, le coût net total du Contrat OSF serait recouvré par la SIERE auprès des participants au marché de gros à titre de charge mensuelle (non-horaire).

Comment consulter la requête

Des exemplaires de la requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission à Toronto et dans son site Web, ainsi qu'au bureau central de Ontario Power Generation Inc. à l'adresse indiquée ci-dessous et dans son site Web.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission au plus tard 30 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié directement, au plus tard 30 jours suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre à la Commission au plus tard 10 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié directement, au plus tard 10 jours suivant la date de réception de l'avis.

- 3 -

Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au Requérent.

Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0715. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

- 4 -

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est la suivante : Boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête à la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse ci-dessous. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au Requérent à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

La Commission :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire
de la Commission

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérent :

Ontario Power Generation Inc.
700, avenue University
H18-g1
Toronto (Ontario)
M5G 1X6

À l'attention de :
M. Andrew Barrett
Vice-président
Réglementation et
planification stratégique

Courriel : andrew.barrett@opg.com

Tél. : 416 592-4463
Télec. : 416 592-8519

- 5 -

FAIT à Toronto le 23 août 2007.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter O'Dell
Secrétaire adjoint de la Commission